

**BON DE COMMANDE DES REPERES OVINS-CAPRINS  
CAMPAGNE 2022-2023**

**FAIRE UN BON DE COMMANDE PAR ESPECE**

NOM ou Raison sociale.....  
 Adresse .....

Code Postal.....Commune .....

Téléphone.....Adresse email.....

N° Exploitation E.d.E [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] N° de marquage de vos boucles ovines et caprines : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

**Bon de commande pour : OVINS :  CAPRINS :**  (1 seule espèce par bon de commande)  
 **Je souhaite avoir des contre-boucles de couleur « millésime » (Par défaut sans précision les boucles seront uniformément jaunes quel que soit le millésime commandé.)**

Code article	DESIGNATION des articles	Quantité commandée	Prix unitaire € HT	MONTANT HT (a)
CB2	Couples de pendentifs avec 1 boucle électronique + 1 boucle conventionnelle.		0,68 €HT	
RT	Pendentif provisoire rouge, à marquer (Ne pas dépasser 7% de votre effectif reproducteurs déclarés)		0,19 €HT	
PE	Pince pour pendentifs électroniques et conventionnelles		15,00 €HT	
D25E	Carnet de 25 documents de circulation		10,50 €HT	

<b>FORFAIT COMMANDE</b>	<b>FORFAIT POUR CHAQUE COMMANDE PASSEE SUR LA CAMPAGNE 1/07/2022 au 30/06/2023</b>	<b>17,00 €HT</b>
<b>FRAIS DE PORT</b>	Tous types de boucles et matériel associés	<b>5,55 €HT</b>
	A rajouter si <b>commande de paturons</b> en plus :	<b>5,55 €HT</b>
<b>COMMANDE URGENTE</b>	<b>FRAIS SUPPLEMENTAIRE A AJOUTER AUX FRAIS DE PORT si demande de livraison urgente</b> Possible uniquement sur les repères de première identification	<b>15,00 €HT</b>
b) : Montant TVA déductible au taux de 20% = Montant HT *20%	<b>MONTANT TOTAL HT</b> (somme de la colonne a)	_____ €
	<b>MONTANT TVA A 20,00 %</b> (b)	_____ €
(c) : Montant TTC à payer = Montant HT + Montant TVA	<b>MONTANT TTC A PAYER</b> (c)	_____ €
<b>Règlement par chèque, joint obligatoirement à la commande, à l'ordre de : AGENT COMPTABLE –CHAMBRE d'AGRICULTURE de la LOIRE</b>		<b>N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 93 184210011</b>

**RETOUR BON DE COMMANDE :** Adresser votre bon de commande signé accompagné de son règlement à l'antenne identification qui gère votre département ; voir toutes les coordonnées au verso de l'exemplaire à conserver

Les frais de port sont les frais de livraison facturés par le fabricant de boucle. Les forfaits commande boucles correspondent à la prise en charge et à la saisie des commandes, la gestion de l'unicité des N°, leur enregistrement, leur transfert au fabricant et au fichier national ainsi que la gestion des incidents de livraisons.

Fait à ..... Le ..... Signature



**BON DE COMMANDE DES REPERES OVINS-CAPRINS  
CAMPAGNE 2022-2023**

**FAIRE UN BON DE COMMANDE PAR ESPECE**

**NOM ou Raison sociale**.....  
**Adresse** .....  
**Code Postal**.....**Commune** .....  
**Téléphone**.....**Adresse email**.....  
**N° Exploitation E.d.E** [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] **N° de marquage de vos boucles ovines et caprins :** [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

**Bon de commande pour : OVINS :  CAPRINS :**  (1 seule espèce par bon de commande)  
 **Je souhaite avoir des contre-boucles de couleur « millésime » (Par défaut sans précision les boucles seront uniformément jaunes quel que soit le millésime commandé.)**

Code article	DESIGNATION des articles	Quantité commandée	Prix unitaire € HT	MONTANT HT (a)
CB2	Couples de pendentifs avec 1 boucle électronique + 1 boucle conventionnelle.		0,68 €HT	
RT	Pendentif provisoire rouge, à marquer (Ne pas dépasser 7% de votre effectif reproducteurs déclarés)		0,19 €HT	
PE	Pince pour pendentifs électroniques et conventionnelles		15,00 €HT	
D25E	Carnet de 25 documents de circulation		10,50 €HT	

<b>FORFAIT COMMANDE</b>	<b>FORFAIT POUR CHAQUE COMMANDE PASSEE SUR LA CAMPAGNE 1/07/2022 au 30/06/2023</b>	<b>17,00 €HT</b>
<b>FRAIS DE PORT</b>	Tous types de boucles et matériel associés	<b>5,55 €HT</b>
	A rajouter si <b>commande de paturons</b> en plus :	<b>5,55 €HT</b>
<b>COMMANDE URGENTE</b>	<b>FRAIS SUPPLEMENTAIRE A AJOUTER AUX FRAIS DE PORT si demande de livraison urgente</b> Possible uniquement sur les repères de première identification	<b>15,00 €HT</b>
b) : Montant TVA déductible au taux de 20% = Montant HT *20%	<b>MONTANT TOTAL HT</b> (somme de la colonne a)	_____ €
	<b>MONTANT TVA A 20,00 %</b> (b)	_____ €
(c) : Montant TTC à payer = Montant HT + Montant TVA	<b>MONTANT TTC A PAYER</b> (c)	_____ €
<b>Règlement par chèque, joint obligatoirement à la commande, à l'ordre de : AGENT COMPTABLE –CHAMBRE d'AGRICULTURE de la LOIRE</b>		<b>N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 93 184210011</b>

**RETOUR BON DE COMMANDE :** Adresser votre bon de commande signé accompagné de son règlement à l'antenne identification qui gère votre département ; voir toutes les coordonnées au verso de l'exemplaire à conserver

*Les frais de port sont les frais de livraison facturés par le fabricant de boucle. Les forfaits commande boucles correspondent à la prise en charge et à la saisie des commandes, la gestion de l'unicité des N°, leur enregistrement, leur transfert au fabricant et au fichier national ainsi que la gestion des incidents de livraisons.*

Fait à ..... Le ..... Signature

## RETOUR BON DE COMMANDE et CONTACTS DEPARTEMENTAUX :

### Pour les éleveurs de l'Ardèche et de l'Isère:

Chambre d'Agriculture de l'Isère  
Identification des Animaux  
34 rue du Rocher de Lorzier  
Centr'Alp  
38430 MOIRANS

Tel : 04.76.20.68.04. [identification@isere.chambagri.fr](mailto:identification@isere.chambagri.fr)

Pour la campagne 2022/2023, les commandes de boucles ovines et caprines de l'Ardèche et de l'Isère sont traitées dans l'Isère.

Merci aux éleveurs de l'Ardèche et de l'Isère d'envoyer directement leurs commandes à la Chambre d'Agriculture de l'Isère à l'adresse ci-dessus.

### Pour les éleveurs de la Drôme, de la Loire et du Rhône :

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU RHONE  
Identification des Animaux  
18 Avenue des Monts d'Or  
69890 LA TOUR DE SALVAGNY

Tel : 04 78 19 61 70 [identification@rhone.chambagri.fr](mailto:identification@rhone.chambagri.fr)

Pour la campagne 2022/2023, les commandes de boucles ovines et caprines de la Drôme, de la Loire et du Rhône sont traitées dans le Rhône.

Merci aux éleveurs de la Drôme, de la Loire et du Rhône d'envoyer directement leurs commandes à la Chambre d'Agriculture du Rhône à l'adresse ci-dessus.

*Quelque soit votre département d'origine, merci d'établir votre règlement à l'ordre de :*

**AGENT COMPTABLE DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA LOIRE**